

## LEGISLATURE 2011 – 2016

---

### PROCES-VERBAL no 18

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz  
tenue le mercredi 11 décembre 2013 à 19h00  
à la Salle des Remparts

Présidence : M. Richard Sendra

#### **ORDRE DU JOUR**

Préambule musical par l'Ecole de musique de La Tour-de-Peilz

1. Adoption du procès-verbal N° 17 de la séance du 30 octobre 2013
2. Communications du bureau du Conseil communal
3. Assermentation de Mme Marcelle Blanc (Verts) en remplacement de M. Alexis Brasseur, démissionnaire
4. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
5. Préavis
- 5.1. Préavis municipal N° 19/2013 – Demande d'un crédit de Fr. 107'000.-- pour le remplacement des deux moteurs de la vedette d'interventions « Doyen VI » de la Société de Sauvetage Le Doyen
6. Préavis et rapport
- 6.1. Préavis municipal N° 18/2013 – Budget 2014 de la Commune de La Tour-de-Peilz et rapport de la commission
7. Rapports
- 7.1. Rapport et rapport complémentaire de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 13/2013 – Révision du règlement du Conseil communal
- 7.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le complément au préavis municipal N° 21/2012 – Octroi d'un droit de superficie corrigé à la place des Anciens-Fossés en faveur de la société du Parking des Remparts S.A., parcelles N°s 59, 262 et nouvelle parcelle N° 2842
- 7.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 14/2013 – Reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) aux travaux de rénovation de la Salle del Castillo à Vevey
- 7.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 15/2013 – Budget 2014 de la CIEHL
- 7.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 16/2013 – Budget 2014 du Fonds culturel Riviera
8. Communications municipales
- 8.1. Communication municipale N° 16/2013 – Externalisation de la gérance communale
- 8.2. Communication municipale N° 17/2013 – Réponse à l'interpellation de M. Jean-Yves Schmidhauser « Séance, préséance et bienséance – que choisir ? »
- 8.3. Communication municipale N° 18/2013 – Réponse à l'interpellation de M. Gérald Helbling « Vassin – Non réalisation d'appartements protégés »
- 8.4. Communication municipale N° 19/2013 – Actions humanitaires d'urgence de la Municipalité en 2013
9. Propositions individuelles et divers

*La séance débute par une prestation du « P'tit groupe » de l'Ecole de musique de La Tour-de-Peilz, sous la direction de Mme Sophie Briquet.*

#### **Appel**

76 présents sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Brigitte Fahrni Chiusano – Luigi Gambardella – Alain Grangier – François Grognuz – Massoud Lavassani – David Langelaan – Adrien Rime – Christiane Rithener – Gratianna Salina

M. le Président ouvre la 3<sup>ème</sup> séance de l'année 2013-2014 – 18<sup>ème</sup> séance de la législature – en saluant toutes les personnes présentes, la presse et le public, qu'il remercie de s'être déplacé pour suivre nos travaux. Il souhaite que les débats soient placés sous le signe du fair-play et du respect mutuel.

## Ordre du jour

Plusieurs modifications doivent être apportées à l'ordre du jour. Les communications municipales N° 17/2013 – Réponse à l'interpellation de M. Jean-Yves Schmidhauser « Séance, préséance et bienséance – que choisir ? » et N° 18/2013 – Réponse à l'interpellation de M. Gérald Helbling « Vassin – Non réalisation d'appartements protégés » seront traitées sous un point 4 nouveau intitulé « Réponse de la Municipalité aux interpellations ». La numérotation des points suivants est modifiée en conséquence. Une nouvelle communication municipale est en outre déposée sous point 9.3.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté tel que modifié.

### 1. Adoption du procès-verbal N° 17 de la séance du 30 octobre 2013

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2013 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention)**, avec remerciements à son auteur.

### 2. Communications du bureau du Conseil communal

Néant.

### 3. Assermentation de Mme Marcelle Blanc (Verts) en remplacement de M. Alexis Brasseur, démissionnaire

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- **Mme Marcelle Blanc**, née le 1er mai 1957 et domiciliée au chemin de la Crausaz 60, en remplacement de M. Alexis Brasseur, membre du groupe des Verts, démissionnaire

### 4. Réponse de la Municipalité aux interpellations

#### 4.1. Communication municipale N° 17/2013 – Réponse à l'interpellation de M. Jean-Yves Schmidhauser « Séance, préséance et bienséance – que choisir ? »

M. J.-Y. Schmidhauser ne se déclare pas satisfait de la réponse lacunaire apportée par la Municipalité à son interpellation. Il trouve que la Municipalité ne met pas beaucoup de soin à répondre aux interpellations, quel que soit leur auteur. Il lui appartient de répondre de manière précise aux questions posées. Conformément à l'art. 99, al. 3 du règlement du Conseil, il propose donc au Conseil de voter la résolution suivante :

« Le Conseil constate que la réponse donnée par la Municipalité à l'interpellation que M. Jean-Yves Schmidhauser a déposée le 30 octobre 2013 sous le titre « Séance, préséance et bienséance – que choisir ? » est incomplète et invite en conséquence la Municipalité à répondre de façon précise aux 10 questions posées et, de façon plus générale, à répondre de manière précise et détaillée à chaque interpellation déposée. »

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **cette résolution est refusée par 37 voix contre 28 (six abstentions) et cette interpellation est considérée comme réglée.**

#### 4.2. Communication municipale N° 18/2013 – Réponse à l'interpellation de M. Gérald Helbling « Vassin – Non réalisation d'appartements protégés »

La parole n'étant pas demandée, **cette interpellation est considérée comme réglée.**

## 5. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

Néant.

## 6. Préavis

### 6.1. Préavis municipal N° 19/2013 – Demande d'un crédit de Fr. 107'000.-- pour le remplacement des deux moteurs de la vedette d'interventions « Doyen VI » de la Société de Sauvetage Le Doyen

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

Présidence :	LIBERAL-RADICAL	Patrice Wenger
Membres :	LIBERAL-RADICAL	Eric Mamin
	SOCIALISTE	Raphaël Onrubia - Jacques Vallotton
	UDC	Nicolas Fardel
	PDC+Indépendants	Frédéric Glauser
	VERTS	Roberto Carbonell

## 7. Préavis et rapport

### 7.1. Préavis municipal N° 18/2013 – Budget 2014 de la Commune de La Tour-de-Peilz et rapport de la commission

Rapporteur : M. Daniel Meyer, président de la Commission des finances

M. le Président indique la procédure qu'il entend suivre pour l'étude du budget. La discussion sera ouverte sur chaque dicastère, qui sera ensuite passé en revue page par page. Les amendements éventuels seront discutés et votés, puis la discussion sera ouverte de manière générale sur l'ensemble du budget avant de passer au vote final.

#### 1. ADMINISTRATION GENERALE

Compte 152.3653.00      **Animation**  
Amendement de la Commission des finances

M. D. Meyer indique que le montant de fr. 4'000.-- doit être porté à fr. 24'000.-- suite à l'oubli de la prise en compte d'un montant de fr. 20'000.-- pour financer les festivités du 175<sup>ème</sup> anniversaire de la bibliothèque communale, le 13 septembre 2014.

La parole n'étant pas demandée, **l'amendement de la Commission des finances est accepté à une très large majorité (deux abstentions).**

#### 2. FINANCES

La parole n'est pas demandée.

#### 3. DOMAINES ET BATIMENTS

M. E. Balestra indique que les groupes socialiste et des Verts sont en total désaccord avec la volonté municipale d'externaliser la gérance communale, tant sur le fond que sur la forme. En effet, l'« audit » interne ayant servi de support à l'externalisation de la gérance des immeubles du patrimoine financier de la commune, document resté confidentiel, est non seulement un document qui ne peut être qualifié d'audit, mais qui semble avoir prescrit des mesures inadéquates, soit le licenciement de deux techniciennes du service des domaines et bâtiments, avec toutes les répercussions que cela aura sur leurs familles. En quoi ces licenciements permettront-ils à ce service de retrouver les compétences jugées lacunaires, même en l'amputant de son activité liée à la gérance communale ? La crainte existe que ces mesures ne débouchent que sur un affaiblissement de ce service qui ne fera que renforcer les carences constatées. Il est dès lors demandé que la Municipalité procède à un véritable audit externe, en attribuant un mandat, afin de vérifier l'adéquation des mesures décidées avec les manquements constatés et d'examiner tous les scénarii possibles pour parvenir à une amélioration de l'efficacité du service des domaines et bâtiments dans son activité de gérance. Trois amendements seront déposés :

1. Renoncer au licenciement des deux dessinatrices et maintenir les montants salariaux.

2. Doter le poste des mandats externes d'un montant destiné à financer un mandat pour mieux cerner les causes du dysfonctionnement du service des domaines et bâtiments dans le cadre de ses activités liées à la gérance des bâtiments du patrimoine financier communal. Et que le mandataire propose des préconisations et des mesures pour y remédier.
3. Renoncer au mandat lié à l'externalisation de la gérance des bâtiments du patrimoine financier de la commune tant qu'un audit externe n'aura pas été réalisé.

Il en appelle au bon sens des conseillers pour accepter ces amendements qui permettront à nos organes de sortir du malaise actuel qui met à mal le fondement de nos institutions démocratiques communales.

Mme G. Pasche constate qu'en externalisant la gérance de ses immeubles, la commune opte pour une privatisation d'une partie de ses services, ce qui lui permet d'une part de se rallier la pleine adhésion d'une droite pour qui la gestion par le privé l'emporte sur le public et, d'autre part, de résoudre des dysfonctionnements que la municipale socialiste, contrairement à ses prédécesseurs, souhaitait améliorer. Une restructuration à l'interne aurait été possible, même si elle aurait nécessité davantage de temps. Elle aurait au moins évité des licenciements déstabilisateurs pour les personnes et leur entourage. Les exemples de restructuration ne manquent pas, tant elles sont fréquentes. Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas recouru à ces méthodes ? Certainement pas parce qu'elle ne les connaissait pas. Il aurait été nécessaire de proposer au moins une réactualisation des compétences du personnel et l'installation d'un logiciel de gestion des immeubles, comme le demandait la municipale en charge du service. Et si ces mesures lui paraissaient ou s'avéraient insuffisantes, la Municipalité aurait pu s'adresser à des spécialistes en gestion pour l'aider à trouver les meilleures stratégies. Mais la Municipalité à majorité de droite n'a procédé à aucune pesée des intérêts, elle n'a pas examiné l'ensemble des solutions à sa disposition, préférant la privatisation et les licenciements, avec leur chapelet de problèmes pour les employés et leur entourage, mais aussi pour d'autres employés communaux qui peuvent craindre que le même sort leur soit un jour réservé. Elle ne peut pour sa part pas cautionner cette privatisation de la gérance du parc immobilier communal, ni le licenciement d'employés dont les compétences auraient pu être renforcées. Il aurait été préférable que le service concerné cherche à développer des compétences à l'interne en renforçant la qualité de ses prestations et que les municipaux instaurent entre eux des synergies pour y parvenir. Dommage qu'il ait été fait fi des propositions et de la bonne volonté de la municipale concernée et qu'on ait ainsi contribué à créer un climat tendu parmi les employés.

M. G. Chervet rappelle que la prestation de serment, que nous venons d'entendre ce soir, parle des biens communaux. Il a été stupéfait d'apprendre dans la presse que notre commune n'est pas en mesure d'établir des décomptes de chauffage justes, alors qu'on demande cela à des apprentis de 3<sup>ème</sup> année dans le secteur fiduciaire. Ce n'est pas seulement une question de formation, c'est une question de compétences du personnel, de manque de surveillance. Il trouve cela totalement inacceptable. Le fait qu'une gérance immobilière doit avoir du personnel qualifié est incontestable. Mais le parc immobilier de la commune n'est pas assez grand pour justifier de tels postes. La commune de Montreux a donné ses immeubles en gérance avec satisfaction depuis de nombreuses années déjà, peut-être même sous le régime de la gauche. Faire un débat gauche-droite dans le cadre de la gérance des immeubles est à son avis inapproprié. Tout le monde est d'accord pour dire qu'il y a des dysfonctionnements dans ce service et l'externalisation de la gérance procurera un certain nombre d'autres avantages à notre commune, ne serait-ce que le fait d'éliminer toute possibilité de copinage dans l'attribution des logements. Il ne peut donc que soutenir la décision de la majorité de la Municipalité, raison pour laquelle il s'opposera aux trois amendements qui ont été annoncés.

M. J.-Y. Schmidhauser ne se dit pas certain que l'externalisation des gérances empêchera le copinage. L'expérience que chacun vit lorsqu'il recherche un appartement montre que, dans ce domaine-là, le privé n'est pas meilleur que le public. Chacun sait dans quelles conditions la décision d'externalisation du service des gérances a été prise par la majorité municipale. Constatant de prétendus dysfonctionnements – sur lesquels nous pouvons être d'accord – et sur la base d'un prétendu audit dont la Municipalité refuse de révéler tant le contenu, les constatations que les conclusions, voilà que tout un pan de l'administration communale est décapité, licenciements à la clef, pour faire de prétendues économies.

Il était déjà intervenu le 26 juin 2013 pour relever le fossé qui existait entre ce prétendu audit et les conclusions de la Cour des comptes, publiées quelques mois auparavant, et qui, sur la base des informations données par la Municipalité, avait constaté le fonctionnement satisfaisant du service, en faisant quelques recommandations. Il avait également fait une projection des mesures de réorganisation en anticipant que le service se réduirait alors à un chef de service, à son adjoint et à une secrétaire à temps partiel, se demandant alors comment, avec une telle dotation, le service pourrait continuer à exécuter ses tâches, qui ne se limitent de loin pas à la gérance des bâtiments locatifs propriété de la Commune. Il ignorait toutefois que ces projections seraient si justes, car ce qui nous est indiqué aujourd'hui par

l'intermédiaire du budget correspond pratiquement à ce qu'il avait évoqué il y a presque six mois. Externaliser la gérance n'est pas un acte anodin. C'est une orientation qui a des conséquences très importantes, ne serait-ce que parce qu'elle a pour conséquence des licenciements. Cela a aussi pour conséquence une perte certaine de la maîtrise du parc immobilier qui, pour une commune, n'est pas simplement une façon de placer sa fortune. C'est aussi un outil très utile pour mener une politique de logement, notamment de logement à caractère social. Le budget valide ainsi le véritable démantèlement de ce service, sur la base d'un audit secret, aux conclusions unilatérales. Il valide également une mesure prise sans aucune concertation, avec une rare violence.

Selon la Municipalité, cette externalisation se justifierait en premier lieu par une insuffisance des connaissances métiers. Il veut bien admettre ce fait. Mais nous savons que la Municipalité n'a pas examiné d'autres alternatives pour remédier à ce problème, notamment de renforcer la compétence des personnes en place. Est-ce démanteler est la bonne méthode en cas de manque de compétences métiers ? Si oui, il faudra alors que la Municipalité applique la même politique au dicastère de l'urbanisme, qui a grossièrement sous-évalué le coût de l'aménagement de la place des Anciens-Fossés, nous exposant à une dépense supplémentaire de plusieurs millions. La 2<sup>ème</sup> justification, ce sont de prétendus motifs d'économie. La dernière communication municipale fait état d'une économie de fr. 176'000.--. Mais le budget qu'on nous demande d'approuver ce soir ne reflète pas cette économie, loin s'en faut. Il y a certes une économie de fr. 100'000.-- sur le compte 300.3011.11 et de fr. 17'000.-- sur le compte 301.3011.00, mais si l'on prend le compte 34 « Service des gérances », il n'y a quasiment aucune différence. Les charges passent de fr. 791'010.-- au budget 2013 à fr. 788'380.-- au budget 2014, soit pratiquement la même somme. On est donc loin, très loin de l'économie vantée par la Municipalité. A cette économie budgétaire de fr. 117'000.--, on rajoute une charge de fr. 65'250.-- sous le compte 340.3185.00 et des honoraires supplémentaires de fr. 22'000.-- minimum au poste 300.3185.00 pour les mandataires externes que l'on va devoir mandater pour compenser le manque de personnel. L'économie réelle est donc de fr. 29'750.--.

- Est-ce qu'une économie de fr. 30'000.-- justifie un démantèlement de service pour de prétendus dysfonctionnements ? Il répond non car, dans le cas contraire, il faudrait démanteler près de 500 fois le service de l'urbanisme pour les erreurs grossières d'estimation qu'il a commises dans la gestion du coût de l'aménagement de la place des Anciens-Fossés.
- Est-ce qu'une économie de fr. 30'000.-- justifie des licenciements secs ? A cela, il répond non, à tout le moins faute d'avoir recherché d'abord la façon d'améliorer l'efficacité du service.
- Est-ce qu'une économie de fr. 30'000.-- justifie la perte pour la commune de la maîtrise de son parc immobilier ? Il répond également par la négative, rappelant l'importance de cette maîtrise pour pouvoir maintenir une politique de logement à La Tour-de-Peilz, qui n'a pas que des citoyens capables d'acheter ou de louer des immeubles construits par Bernard Nicod.
- Est-ce qu'enfin une économie de fr. 30'000.-- justifie la violence avec laquelle la décision d'externalisation a été prise par la majorité municipale sans concertation ? Non, évidemment non. Rien ne justifie de tels procédés.

Nous devons tenter de remettre un peu d'objectivité dans ce dossier, de nous donner les moyens de comprendre les éventuels dysfonctionnements du service et de définir les correctifs appropriés, une fois qu'un constat objectif aura pu être dressé par un professionnel qualifié, dans des conditions normales. C'est pourquoi il invite le Conseil à soutenir les amendements qui seront déposés par les socialistes et les verts pour différer cette réorganisation le temps qu'un audit soit mis en place.

Lors de la séance des questions, il a découvert que les services de l'administration avaient « oublié » de faire figurer au budget près de fr. 100'000.-- provenant de la location de places de parc à l'entreprise Nestlé. Si la Commission des finances s'est interrogée sur l'origine et les raisons d'un tel oubli pour le moins grossier, cela constitue une bonne nouvelle puisque cela donne fr. 100'000.-- de moyens supplémentaires pour financer largement un audit qui permettra certainement d'y voir plus clair. Il ne se dit pour sa part pas opposé dogmatiquement à l'une ou l'autre des solutions, mais ne demande qu'à être convaincu par des données effectives et vérifiables, qui prennent en compte tous les aspects de la problématique, notamment par rapport à la bonne marche du service.

Mme N. Rimella, municipale, souhaite apporter quelques éléments au nom de la délégation municipale. Dès l'automne 2011 déjà, La Municipalité a été informée des difficultés de fonctionnement du service. La municipale responsable du dicastère a ainsi exprimé son insatisfaction devant la qualité du travail et le mauvais fonctionnement du service. En juillet 2012, la Municipalité, constatant l'échec des séances de conciliation tenues entre le Syndic, la municipale et le chef de service, a délégué ses trois autres membres afin de reprendre le dossier. Mandat leur a été donné de procéder à une analyse du fonctionnement du service afin d'évaluer la situation et de proposer des mesures en adéquation avec les besoins du service. La Chambre Vaudoise Immobilière, contactée, nous a conseillé sur la manière de procéder, ne pouvant elle-même le faire. Il s'agissait d'estimer les heures consacrées aux différentes tâches du service et

de prendre ensuite contact avec des gérances afin de leur demander une offre de gestion, ce qui a été fait dans le cadre des compétences attribuées aux conseillers municipaux. Décision a donc été prise de faire remplir des fiches de travail. Cet exercice, déjà réalisé précédemment dans un autre service, ne nous était pas inconnu. Ces fiches de travail ont été validées et remplies consciencieusement par les collaborateurs pendant 2 mois. Chacun a été reçu lors d'un entretien personnel et confidentiel et a pu confirmer avoir pu remplir correctement sa fiche. Toutes les étapes ont été validées par la Municipalité. De cette analyse ont découlé, entre autres, les constats suivants :

- trop de temps est consacré à la gérance des bâtiments locatifs
- le manque de compétences métiers du service au vu des lois en vigueur et des relations toujours plus difficiles avec les locataires
- la masse critique n'est pas atteinte

Le décompte des heures a été réalisé par le chef du personnel. L'équivalent de 2 EPT sont consacrés à la gestion du patrimoine locatif, pour un coût global d'environ fr. 200'000.--/an. Il s'agit d'une fourchette basse, puisqu'il n'a pas été tenu compte des coûts des prestations des autres services communaux, telles que facturation et contentieux par exemple. Ce montant est démesuré par rapport au revenu locatif qui avoisine les 2 millions de francs. Tous les professionnels de la branche nous ont confirmés que, pour une gestion professionnelle d'un parc locatif avec du personnel compétent et un programme informatique efficace, un revenu locatif de 6 millions environ était indispensable. L'autre constat concernait les relations entre la municipale et les collaborateurs. La proposition a été faite d'externaliser la gérance des bâtiments locatifs, avec pour conséquences la réorganisation du service. Les deux postes de dessinateurs à temps partiel, soit un 110%, + un 20% de secrétariat sont supprimés, de même qu'une diminution de 20% pour le menuisier. A noter que, pour les deux derniers postes, une solution a été trouvée à l'interne et une des dessinatrices a heureusement trouvé un nouvel emploi. L'adjoint au chef de service a fait valoir son droit à la retraite et le descriptif de fonction de son successeur a été revu. La Municipalité recommande donc vivement au Conseil d'accepter le budget du service des domaines et bâtiments tel que proposé, ce qui permettra à la Municipalité de poursuivre la réorganisation de ce service.

M. F. Grognez, municipal, pense que les comptes futurs démontreront que les montants économisés sont bien supérieurs à ceux que même la Municipalité a annoncés. Quand il lit dans les journaux que la commune de La Tour-de-Peilz peut se permettre de perdre fr. 50'000.-- pour maintenir des postes de travail qui ne servent à plus rien puisqu'on va externaliser les gérances, et que cela n'est pas un problème, il ne peut s'empêcher de penser à l'image que nous donnons face à des gens qui n'arrivent pas à boucler leurs fins de mois. On a fait référence à l'audit réalisé par la Cour des comptes. Suite aux loyers de complaisance qui avaient été attribués par la Ville de Lausanne, la Cour des comptes a sélectionné une dizaine de communes qui géraient elles-mêmes leur parc immobilier pour contrôler d'une part la légalité des baux à loyer et, d'autre part, la régularité de la procédure. La procédure appliquée à La Tour-de-Peilz a été jugée correcte. Aucune analyse d'efficacité ou d'efficacités n'a été faite. La Cour des comptes n'a pas visité un seul de nos immeubles. La remarque qui a été formulée a été de dire que la commune louait ses logements moins cher que le prix moyen de fr. 250.--. Mais il rappelle que les immeubles qui sont loués par la commune sont assez simples, qu'il n'y a souvent pas d'ascenseur, pas de cuisine agencée. Cela n'a absolument rien à voir avec ce dont parle M. J.-Y. Schmidhauser.

En ce qui concerne les consultants externes, il rappelle le cas du Canton de Vaud qui, dans les années 90, a mandaté un expert externe – la société française Bossard Consultant – pour un programme qui s'appelait Orchidée. Ces gens demandaient fr. 3'000.-- par jour et par auditeur pour faire ce travail. Le résultat de cette opération a été nul. Aucune des mesures qui avaient été préconisées ne pouvait s'appliquer au Canton de Vaud. On a dépensé env. 40 millions de francs pour rien. Ce qui a permis d'assainir les finances du Canton, ce sont 171 mesures qui ont été prises à l'interne, par la volonté du Conseil d'Etat et grâce à la collaboration des employés de l'Etat. On a demandé à la CVI si elle pouvait nous proposer quelqu'un pour réaliser un audit externe. Elle nous a répondu que cela n'existait pas, qu'il suffisait de suivre la procédure qui a été mise en place, soit analyser le temps de travail des employés et comparer avec des mandats de gérance. Il pense que la Municipalité a fait son travail correctement et rappelle que la gestion du personnel est de compétence municipale. Il ne s'agit pas de dénigrer qui que ce soit, mais le constat est clair. Trop de temps est consacré à la gestion des immeubles, il n'y a ni les compétences métiers ni la masse critique pour pouvoir engager du personnel capable de faire face à la complexité des baux à loyers aujourd'hui et on n'avait pas les moyens efficaces de s'équiper en outils informatiques afin de gérer fr. 2'000'000.-- de revenu locatif. Il recommande donc au Conseil de soutenir le projet de la Municipalité et le budget tel que proposé.

Mme T. Aminian, municipale, ne peut laisser passer un certain nombre de choses qui ont été dites sur le service et sur la manière dont les choses se sont déroulées. Au début de la législature, à la demande de la Municipalité, elle s'est penchée sur le fonctionnement de ce service. Elle a relevé un certain nombre de

manquements et proposé des solutions de remédiation. Mme N. Rimella insiste sur l'analyse qui a été réalisée et sur le fait que les employés ont noté leurs horaires. Elle conteste pour sa part le tableau qui a été établi et jamais on n'a voulu se pencher sur l'analyse que le service et elle-même avaient faite. Les deux mois pendant lesquels les employés ont noté leurs horaires ne reflètent pas la situation exacte, puisqu'on sait très bien qu'en fin d'année il y a plus de travail à cause des facturations de chauffage. Le service s'est penché sur une évaluation du temps consacré aux activités de gérance et nous sommes arrivés à un tout autre pourcentage, bien loin de celui établi suite à l'analyse des heures notées. Pourquoi ? Parce que, dans les heures qu'avaient notées les employés, on comptabilisait aussi, dans les bâtiments en gérance, le travail technique qui est fait en relation avec les bâtiments administratifs. Elle conteste donc le résultat chiffré de cet audit. Il faudrait que l'on se penche sérieusement sur ce dossier et qu'on en discute. La décision et la manière dont ces postes ont été éliminés sont à son avis totalement inadéquates. Comment voulez-vous qu'un service puisse fonctionner et s'occuper des travaux techniques de la commune, pour les bâtiments administratifs, lorsqu'il a été vidé de deux techniciennes ? Il n'y a pas que les techniciennes qui s'occupent des gérances. Ceux qui connaissent le travail de gérance savent très bien que les facturations de chauffage sont faites par des secrétaires, pas par des techniciennes. Non seulement l'étude a été mal menée, mais les décisions ont été encore pires. Elle espère donc que le Conseil aura la sagesse de refuser cette externalisation.

M. N. Mattenberger se dit quelque peu choqué par le manque de transparence dans ce dossier. Il peut concevoir que certains éléments de l'audit concernent directement des personnes. Mais on pourrait tout à fait anonymiser le document et donner malgré tout des chiffres qui soient précis. Il peine donc à comprendre les raisons pour lesquelles la délégation municipale, qui ne vient que d'un seul bord politique, ne veut pas aller vers cette transparence, alors que les chiffres sont contredits au sein même de la Municipalité. Il ne s'agit pas de dire qu'il faut dépenser fr. 50'000.-- de plus, mais on ne va pas vers cette transparence et on invoque des chiffres, à droite et à gauche, sans savoir s'ils sont corrects. M. F. Grognez est candidat à la Cour des comptes, il sait donc que le nombre de membres a diminué justement pour avoir des moyens pour déléguer certains mandataires privés et, s'il est élu, il devra les utiliser. Ce n'est donc pas le moment de critiquer ces consultants. Il est aussi faux de dire qu'il n'y a pas de mandats privés. La politique salariale du Canton a été déléguée à des privés et tout le monde est d'accord avec les réformes qui ont été proposées. Il ne faut donc pas caricaturer ce que des experts privés peuvent nous apporter et il pense qu'on peut très bien en trouver dans le cas qui nous occupe. Un certain nombre de personnes de la gauche ne sont pas forcément contre la privatisation de ce service, mais on aimerait avoir des chiffres corrects et qu'il n'y ait pas, au sein de la Municipalité, une telle divergence qui ne va que dans le sens de mettre en doute l'audit qui a été effectué. C'est cette transparence qu'il demande et il serait préférable d'attendre cette expertise afin de pouvoir nous prononcer en toute connaissance de cause.

Mme E. Wyss remarque que le Conseil communal devra unir ses forces ces prochaines années sur des travaux importants pour la communauté tels que la construction d'une salle de sports, d'une bibliothèque, d'un collège, etc. Le groupe des Verts et les socialistes pensent donc qu'il faut retrouver un peu de sérénité et de consensus, et le démantèlement programmé du dicastère des domaines et bâtiments par l'externalisation des gérances ne semble pas le meilleur moyen d'y parvenir. Les réponses aux interpellations déposées il y a quelques mois n'ont pas démontré que cette décision amènerait un plus au ménage communal, tant sur le plan financier qu'au niveau de l'efficacité. Il est donc temps de dire stop. Stop aux prévisions budgétaires de la Municipalité qui vont aboutir à des licenciements, stop à cette situation qui crée des tensions et des malaises au sein du service. Cherchons des alternatives. La Municipalité doit prendre le temps de mener un audit externe, d'étudier sereinement et efficacement le fonctionnement de ce service afin de prendre des mesures adaptées pour améliorer les performances sans passer par des pertes de postes de travail et des licenciements dans une conjoncture qui ne nous y oblige pas. Elle propose donc d'accepter les amendements qui vont dans ce sens, afin d'éviter de franchir un point de non-retour et pour nous donner du temps pour réfléchir à cette question.

M. F. Grognez rappelle que la délégation municipale a demandé à la Chambre Vaudoise Immobilière de quelle manière il fallait procéder, s'ils faisaient ce type d'analyse ou s'ils pouvaient nous conseiller quelqu'un. La CVI nous a expliqué quelle procédure il fallait appliquer. On ne va pas débattre d'un audit et décider de quel type d'employés il faut pour tel ou tel service devant le Conseil communal, sinon on ne s'en sortira jamais. Le Conseil a des compétences de législatif, il accepte des dépenses dans le cadre du budget, il refuse ce que la Municipalité lui propose, mais les compétences en matière de gestion du personnel incombent clairement à la Municipalité. Le travail a été entrepris tout à fait correctement, comme la CVI l'avait préconisé. On a fait certains constats et proposé des améliorations qui ont été acceptées par la Municipalité. Il recommande donc au Conseil d'accepter le budget tel qu'il est proposé.

La parole n'étant plus demandée, l'étude du budget se poursuit :

Amendement de la Commission des finances

M. D. Meyer propose d'amender le budget 2014 d'un montant de fr. 101'000.-- au niveau des recettes provenant de la location du parking à l'entreprise Nestlé, qui ne figure pour l'instant pas dans les comptes. Libre à la Municipalité de créer un nouveau compte de recettes dans ce dicastère ou d'intégrer ce montant dans un compte existant.

La parole n'étant pas demandée, **l'amendement de la Commission des finances est accepté à la quasi-unanimité (une abstention).**

Compte 300.3011.00      **Traitements**  
Amendement de M. E. Balestra

M. E. Balestra propose d'ajouter fr. 100'000.-- à ce compte afin de maintenir les postes actuels.

M. J.-Y. Schmidhauser souhaite que le vote sur cet amendement se fasse à bulletin secret, demande qui est soutenue réglementairement.

Le résultat du vote à bulletin secret sur l'amendement de M. E. Balestra est le suivant :

<i>Bulletins délivrés</i>	<i>Bulletins rentrés</i>	<i>Majorité absolue</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
76	76	39	30	<b>46</b>

**L'amendement de M. E. Balestra est donc refusé.**

M. E. Balestra estime que, cet amendement ayant été refusé, il n'est pas nécessaire de déposer les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> amendements annoncés. Il interviendra par contre à la fin de la discussion, avant le vote final.

- |  |                               |
|--|-------------------------------|
| <b>4. URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS</b>   | La parole n'est pas demandée. |
| <b>5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES</b> | La parole n'est pas demandée. |
| <b>6. SECURITE – POPULATION – FEU</b>    | La parole n'est pas demandée. |
| <b>7. FAMILLE, JEUNESSE ET SPORT</b>     | La parole n'est pas demandée. |
| <b>RECAPITULATION</b>                    | La parole n'est pas demandée. |

**DISCUSSION GENERALE**

Mme A.-M. Arnaud remarque que la communication municipale No 16/2013 est liée au budget 2014. Elle ne tient nullement compte des comparaisons entre les comptes 2012 et le budget 2013. Les charges relatives au service des gérances ont diminué de fr. 189'383.--. Si l'on compare les budgets 2013 et 2014, on constate une économie d'à peine plus de fr. 50'000.--. Nous devrions avoir honte de licencier deux personnes et d'embaucher un architecte. Quel est l'engagement de Gendre & Emonet quant à l'ouverture d'une succursale sur le territoire de La Tour-de-Peilz ? Existe-t-il un contrat ? L'accord prévu avec cette gérance précise-t-il un forfait sans supplément de frais pour d'éventuels travaux ou chantiers importants ? Pourquoi sanctionner le service des domaines et bâtiments et ne pas faire de reproches au service de l'urbanisme qui a fait le grand écart dans ses prévisions pour la place des Anciens-Fossés, avec une dépense supplémentaire de 3,6 millions de francs ? Elle souhaite que la Commission de gestion se penche prochainement très attentivement sur les comptes 2013 et futurs du service des gérances. Elle demande donc au Conseil de refuser le budget 2014.

Mme E. Wyss a l'impression qu'à La Tour-de-Peilz, les cailloux valent mieux que les personnes. Lorsque nous avons à nous prononcer sur l'aménagement d'une place au-dessus du parking et que certaines personnes proposaient de faire des économies de l'ordre de fr. 500'000.--, elles ont été refusées. Aujourd'hui, on nous demande d'approuver un budget qui aura pour conséquence le licenciement de deux employées de la commune, pour une économie inconnue puisqu'on ne parvient pas à se mettre d'accord

sur les chiffres. Des alternatives ont été proposées, qui ne piétinent pas les personnes comme nous le ferons de nos magnifiques pavés. Elles ont été refusées et les groupes socialiste et vert refuseront donc le budget 2014.

M. Y. Ziehli a entendu ce soir l'appel à l'unité d'une élue de notre assemblée en vue des grandes échéances qui nous attendent pour 2014. Cette unité commence peut-être d'abord par l'acceptation d'un budget qui nous permettra de travailler ensemble l'année prochaine, par une collaboration entre le Législatif et l'Exécutif, avec lequel nous devons travailler. Elle finit peut-être aussi par un dépassement de cette attitude de mauvais perdant qui fait qu'on décide de tout balancer simplement parce qu'on a perdu sur deux ou trois amendements. Il recommande donc à l'ensemble du Conseil de voter en faveur de ce budget. Le vote sur l'amendement a été suffisamment clair pour qu'on puisse s'unir et repartir sur de bonnes bases en 2014.

M. E. Balestra remarque que le budget 2014 met en évidence une gestion très particulière des finances de notre commune. Nous sommes certes peu endettés et nous avons pu voter une baisse d'impôt. Mais notre marge d'autofinancement est faible (fr. 1'500'000.-- par année). Nous avons une faible capacité de financement, qui devrait encore s'aggraver une fois pris en considération l'accroissement des charges attendues telles que les salaires, la péréquation, le financement de la police, les garderies, les subventions, etc. La structure de nos charges est relativement peu maîtrisable. Notre administration n'est pas surdimensionnée et nous avons donc peu de perspectives d'économie dans ce domaine.

La Municipalité, consciente des nécessités d'investissements, annonce des dépenses de 100 millions de francs pour les prochaines années. Nous sommes tous d'accord qu'il est nécessaire de rénover le collège Courbet, la Maison de commune, le Château, les routes, les réseaux d'eaux claires et d'eaux usées. Ces prévisions peuvent donc être considérées comme réalistes. Même si la rénovation des réseaux d'eaux claires et d'eaux usées sera financée par une taxe affectée, il n'en demeure pas moins que cela représente un coût qui devra être pris en charge par la population.

La moyenne des investissements entre les années 2000 et 2009 était de fr. 2'500'000.--. De 2010 à 2012, elle était de fr. 4'500'000.-- et, pour les années 2014 à 2018, elle passe à 20 millions par an. La commune n'a pas les moyens de financer ces dépenses et devra donc emprunter. Le socle de base des recettes fiscales étant relativement stable, il n'y a pas à espérer une croissance importante ces prochaines années. La valeur du point d'impôt est relativement faible, toute augmentation de charge pérenne pour notre commune de fr. 1'000'000.-- par année nécessite une augmentation de 2 points d'impôts. Les effets conjugués de tous ces éléments vont multiplier par 10 la dette par habitant de notre commune et le plafond d'endettement, fixé à 85 millions pour la législature, pourrait être atteint avant 2016. Les intérêts de la dette en 2018, si les investissements sont réalisés selon le plan de la Municipalité, seront de plus de 2 millions au taux actuel, qui est très bas. Cela représente 4 à 5 points d'impôts supplémentaires, sans parler des amortissements, qui sont aussi estimés à plus de 2 millions. La politique de sous-investissement menée par les municipalités précédentes a conduit à cette situation. Les infrastructures sont parfois obsolètes et chacun s'accorde à reconnaître que nous devons les rénover. Même la Municipalité ne peut plus justifier cette frilosité à la dépense, qui a certes permis de présenter de jolis comptes et budgets, mais qui annonce clairement que l'avenir s'assombrit sérieusement. Il ose donc le mot d'irresponsabilité pour qualifier cette gestion financière à court terme, sans vision, qui nous place aujourd'hui face à une équation effarante en nous annonçant 100 millions d'investissements dans les 5 prochaines années avec une si faible capacité de financement. Cette irresponsabilité nous met face à un triste choix. Soit nous renonçons à rénover nos vieilles infrastructures, tout en sachant qu'elles seront chaque année plus obsolètes, qu'elles coûteront toujours plus cher à entretenir, que nos charges augmenteront et que nous devons augmenter les impôts, soit nous investissons pour les rénover, nous empruntons et nous augmentons les impôts pour financer les intérêts et amortissements de l'emprunt. En fait, nous n'avons pas vraiment le choix et c'est bien ce qui le navre.

Pour toutes ces raisons, pour le travail contestable qui a conduit à la volonté d'externaliser la gérance des bâtiments du patrimoine financier de notre commune, pour dire à notre Municipalité que nous sommes inquiets de sa gestion de notre commune, il recommande au Conseil à refuser le budget 2014 tel que présenté. La Municipalité doit le retravailler en planifiant de manière réaliste les investissements de notre commune en relation avec sa capacité de financement et en expliquant sa stratégie pour garantir le financement de ces projets.

M. G. Chervet rappelle que le plan des investissements n'engage que ceux qui y croient. C'est un moyen de calcul. Il y a de toute manière fort peu de chances qu'on arrive à le réaliser dans les prochaines années.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

M. G. Chervet demande que le vote final se fasse à bulletin secret, proposition qui est soutenue réglementairement.

Le résultat du vote à bulletin secret sur les conclusions du préavis municipal telles qu'amendées est le suivant :

<i>Bulletins délivrés</i>	<i>Bulletins rentrés</i>	<i>Majorité absolue</i>	<b><i>Oui</i></b>	<i>Non</i>
76	76	39	<b>47</b>	29

En conséquence,

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

- vu le préavis municipal N° 18/2013,
- ouï le rapport de la Commission des Finances,
- considérant que cet objet a été porté à son ordre du jour,

#### **d é c i d e**

d'approuver le projet de budget de fonctionnement de la Commune pour l'exercice 2014 tel qu'amendé et prévoyant :

Charges	CHF 58'169'070.--
Revenus	CHF 55'275'610.--
Déficit présumé	CHF 2'893'460.--

## **8. Rapports**

### **8.1. Rapport et rapport complémentaire de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 13/2013 – Révision du règlement du Conseil communal**

Rapporteur : Mme Sylvie Conod

M. le Syndic indique que la Municipalité se rallie à l'ensemble des amendements proposés par la commission, malgré les remarques formulées par le Service des communes et du logement. La Municipalité craint néanmoins que l'adoption de ce règlement ne donne peut-être lieu à quelques discussions avec le Canton.

M. G. Chervet propose, compte tenu du fait que la commission et la Municipalité sont d'accord sur les amendements proposés, de voter l'ensemble de ces amendements en bloc, afin de gagner du temps.

Mme M. Keller indique toutefois qu'elle a un contre-amendement à proposer. Contrairement à l'avis de la commission, elle souhaite que l'art. 83c relatif au registre des intérêts soit maintenu. Dans notre système de milice, il est normal que la communauté utilise et bénéficie des compétences qu'ont les uns et les autres dans la vie civile. Un tel registre vise simplement à éviter les conflits d'intérêts qui peuvent apparaître chez une personne ayant à accomplir une fonction d'intérêt général et dont les intérêts personnels sont en concurrence avec la mission qui lui est confiée par les citoyens. La Municipalité, dans son préavis, a laissé, « ... toutes décisions à l'approbation de votre assemblée ». La commission estime pour sa part « ... qu'un tel registre des intérêts semble difficile à réaliser pour des raisons de respect de la vie privée et surtout du secret professionnel ». Elle concède cependant « ... qu'il faudrait au moins qu'il soit subordonné à un règlement encore à définir... ». Difficile à réaliser ? Cela s'est pourtant fait au Conseil National, au Grand Conseil et même à la Municipalité de Montreux. Cette dernière l'a fait sur le modèle cantonal, les déclarations d'intérêts de ses membres figurent sur le site de la commune et comprennent les rubriques suivantes :

- a) les activités professionnelles

- b) les fonctions assumées au sein d'organes d'administration, de direction et de surveillance de fondations, de sociétés, d'associations ou d'établissements importants, suisses ou étrangers, de droit privé ou de droit public
- c) les fonctions permanentes de direction qu'il assume pour des groupes d'intérêts importants, suisses ou étrangers
- d) les fonctions qu'il assume au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, de l'Etat et des communes vaudoises
- e) les fonctions politiques importantes qu'il exerce

Contrairement à ce qu'affirme la commission, le secret professionnel est réservé. Par souci de transparence, il est important que l'on sache d'où l'on parle. Elle propose donc maintenir l'art. 83c tel que proposé, en le complétant avec un second alinéa dont la teneur serait la suivante : « Les modalités sont fixées dans un règlement ad hoc ».

M. J.-Y. Schmidhauser estime qu'il y a deux notions à distinguer. La première, c'est le conflit d'intérêts. Ce point est déjà réglé par notre règlement et par le serment que nous prêtons. Si l'on est en conflit d'intérêts, on doit s'abstenir. L'amendement vise autre chose, la transparence. On a tous une certaine appartenance politique, on l'affiche, mais on peut aussi avoir des activités professionnelles ou représenter des groupes qui permettent de mieux comprendre certaines connotations et certaines interventions. Il donne l'exemple d'un problème survenu récemment, lié au loyer du domaine public pour les terrasses, où les gens ne savaient pas qu'un des membres de la commission était lui-même actif dans le domaine de l'hôtellerie. Un registre où l'on annonce ses intérêts apparaît donc important. Il y a quelques mois, il a été lui-même personnellement impliqué par un membre de l'UDC qui l'avait accusé de mélanger les intérêts. Il n'a pour sa part aucune réticence à mentionner ses intérêts. C'est une question de transparence. Il invite donc le Conseil à soutenir cet amendement.

M. N. Mattenberger rappelle que ce registre va dans le sens de toutes les recommandations, qu'elles soient au niveau du Conseil de l'Europe, au niveau national, mais aussi cantonal, puisqu'on le connaît au Grand Conseil. Dix minutes suffisent pour remplir le formulaire que les membres du Grand Conseil reçoivent au début de chaque année. Ces renseignements figurent ensuite sur le site internet de l'Etat. On invoque des problèmes de secret professionnel. Il est lui-même avocat et n'a jamais eu de problème par rapport au secret professionnel, qui est effectivement réservé. On n'est pas obligé d'invoquer des liens que l'on pourrait avoir dans le cadre d'activités professionnelles avec des clients. Il s'agit uniquement des fonctions au sein de conseils d'administration ou de sociétés. Il ne voit pas où est la difficulté de créer un tel registre des intérêts au niveau de notre commune. Il existe pour la Municipalité de Montreux et cela va de plus en plus dans le sens des recommandations liées à la transparence.

M. Y. Ziehli faisait partie de la commission intercommunale qui a traité de la question des terrasses. La personne en question avait fait part de son métier à la commission. Les gens étaient donc au courant de la situation. Un registre des intérêts est effectivement une bonne chose pour le Grand Conseil ou le Conseil National, mais ici nous ne sommes ni l'un, ni l'autre. Deux principes doivent prévaloir au niveau communal. C'est premièrement la confiance, parce que s'il n'y a plus de confiance entre les membres du Conseil et si l'on n'arrive plus à croire que les gens travaillent dans l'intérêt de la commune, c'est qu'il y a un gros problème de fond. Ensuite, il faut être conscient que tout finit par se savoir, surtout dans une commune de la taille de la nôtre. On finit par savoir ce que font les gens, quels sont leurs intérêts. Il n'aimerait pas que l'on commence à tout légiférer et à surveiller les gens. Une telle transparence ne correspond pas à une si petite commune et il aimerait que l'on arrive encore à travailler ensemble sans devoir préciser autant les choses.

Mme M. Keller indique pour sa part qu'il ne s'agit pas d'une question de méfiance, mais au contraire de confiance et de transparence. Nous n'avons rien à cacher, elle ne voit donc pas en quoi cela nous gênerait de citer les choses dans lesquelles nous sommes actifs. Comme disait Eric Dupond Moretti, grand avocat français : « Rares sont les êtres humains dont on ne peut dire aucun bien ».

M. P.-A. Oberson n'a pas d'avis particulier sur l'introduction ou non de cet article dans notre règlement. Mais il invite toutefois le Conseil à refuser l'introduction de cet article tant et aussi longtemps qu'il n'y a pas un règlement d'application. Il commence à en avoir assez que l'on vote l'introduction de normes ou de règlements sans connaître les modalités d'entrée en vigueur. Rien n'empêche que, lors d'un prochain Conseil, on revienne sur ce sujet avec une motion ou un postulat. Nous pourrions ainsi nous déterminer en toute connaissance de cause.

M. G. Chervet se demande lui aussi s'il ne faudrait pas repousser ce vote jusqu'au dépôt d'un règlement.

M. le Syndic indique que, techniquement, cela ne poserait pas de problème puisque la nouvelle loi sur les communes s'applique, indépendamment de l'adoption du règlement du Conseil.

M. le Président rappelle que cette proposition devrait être soutenue par un cinquième des membres présents. Personne ne propose de manière formelle le report de cette votation et M. G. Chervet indique qu'il retire sa proposition.

La parole n'étant plus demandée, **l'amendement de Mme M. Keller est refusé à la majorité (un certain nombre d'avis favorables et cinq abstentions).**

Il est ensuite procédé à l'étude des amendements de la commission :

*Amendement no 1 – Article 24 – Convocation*

Ajout d'un 2<sup>ème</sup> alinéa :

La convocation peut également être faite par courrier électronique pour les conseillers qui l'ont expressément demandé.

La parole n'étant pas demandée, **cet amendement est accepté à l'unanimité.**

*Amendement no 2 – Article 45 – Types de commissions*

L'article sur les commissions thématiques devrait être complété :

La commission se verra consultée sur tous les préavis relatifs à cette thématique.

La parole n'étant pas demandée, **cet amendement est accepté à la quasi-unanimité (une abstention).**

*Amendement no 3 – Article 46 3 – Composition*

Ajout à la fin de l'article :

Cas réservé de la dissolution d'un groupe.

La parole n'étant pas demandée, **cet amendement est accepté à une très large majorité (trois abstentions).**

*Amendement no 4 – Article 51 – Représentation de la municipalité*

Ajout à la fin de l'article :

... dont elle communique les noms et qualités dans la convocation.

La parole n'étant pas demandée, **cet amendement est accepté à la quasi-unanimité (une abstention).**

*Amendement no 5 – Article 50 – Vote du président*

*Amendement no 5 – Article 51 – Représentation de la municipalité*

*Amendement no 5 – Article 52 – Quorum*

Renumérotation des articles. L'art. 50 devient le 52, l'art. 51 devient le 50 et l'art. 52 devient le no 51.

La parole n'étant pas demandée, **cet amendement est accepté à l'unanimité.**

*Amendement 6 – Article 83c – Registre des intérêts*

Suppression de l'article.

La parole n'étant pas demandée, **cet amendement est accepté à une très large majorité (quelques avis contraires et quatre abstentions).**

Amendement 6 bis – Section I – Des conseillers – Section I, a – Motions et postulats

Remplacer le titre de la section I, a du chapitre II par « Droit d'initiative ».

La parole n'étant pas demandée, **cet amendement est accepté à l'unanimité.**

Amendement 7 – Article 89 - Postulat, motion, projet rédigé

Chaque conseiller peut exercer son droit d'initiative en déposant une proposition sous forme de:

- 1) postulat, c'est-à-dire en invitant la municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport ;
- 2) motion, c'est-à-dire en chargeant la municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision de compétence du conseil communal ;
- 3) projet de règlement ou de modification d'un règlement ou de partie de règlement ou un projet de décision de compétence du conseil communal.

La parole n'étant pas demandée, **cet amendement est accepté à l'unanimité.**

Amendement 8 – Article 91, al. 4 – Prise en considération – Discussion

Remplacer la référence à l'article 91 alinéa 5, lettres b et c, par une référence à l'alinéa 3.

La parole n'étant pas demandée, **cet amendement est accepté à l'unanimité.**

Amendement 9 – Article 92 – Retrait d'une motion

Remplacer le titre de l'article par « Retrait ou modification d'une proposition ».

La parole n'étant pas demandée, **cet amendement est accepté à l'unanimité.**

Amendement 10 – Article 112 – Entrée en matière

Maintenir l'article dans la version de l'actuel règlement.

La parole n'étant pas demandée, **cet amendement est accepté à l'unanimité.**

Amendement 11 – Article 124 - Mode de votation

Compléter la 1<sup>ère</sup> phrase de l'article 124 :

La discussion sur le fond étant close, le président invite le rapporteur de la commission à lire les conclusions de son rapport ; il passe ensuite au vote.

La parole n'étant pas demandée, **cet amendement est accepté à l'unanimité.**

Amendement 12 – Article 126 – Vote à main levée

Suite aux commentaires émis par le Service des communes et du logement concernant la première version de l'amendement formulé par la commission, proposition est faite de modifier le 2<sup>ème</sup> alinéa de cet article comme suit :

Le président n'y participe pas. Il tranche en cas d'égalité. En cas de doute, le président passe à la contre-épreuve qui se fait à main levée, sauf demande d'un autre mode de scrutin selon les articles 127 et 128 ci-dessous.

La parole n'étant pas demandée, **cet amendement est accepté à l'unanimité.**

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :**

- vu le préavis municipal N° 13/2013,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner le préavis,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

d'approuver la révision du Règlement de Conseil communal telle qu'amendée.

8.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le complément au préavis municipal N° 21/2012 – Octroi d'un droit de superficie corrigé à la place des Anciens-Fossés en faveur de la société du Parking des Remparts S.A., parcelles N°s 59, 262 et nouvelle parcelle N° 2842

Rapporteur : M. Daniel Meyer

M. R. Onrubia indique que ce qui le dérange dans ce dossier, hormis l'erreur qui a été commise et qui fait qu'apparemment, pour certaines parcelles, on passe du simple au double, c'est que la commission accepte que la redevance ne soit que de fr. 25'000.-- et, surtout, qu'elle ne soit pas indexée. Connaissant les finances futures de la commune, il ne comprend pas qu'on puisse faire un tel prêt et que ce montant ne soit pas indexé.

M. G. Chervet remarque que ce sujet a déjà été débattu à l'époque lorsque le Conseil s'est prononcé sur le crédit d'étude. Si l'on revient à chaque séance sur les décisions prises, ce n'est pas demain que nous verrons le collège Courbet rénové.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées une très large majorité (trois avis contraires et cinq abstentions), comme suit :**

**LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

- vu le complément au préavis municipal no 21/2012,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

a) d'approuver l'octroi d'un droit de superficie d'une surface totale de 5'045 m<sup>2</sup>, soit 2'621 m<sup>2</sup> de la parcelle N° 59, 220 m<sup>2</sup> de la parcelle N° 262 et 2'204 m<sup>2</sup> de la nouvelle parcelle N° 2842 (provenant des domaines publics 1110 et partiellement 1127), propriété du domaine communal, à la société du Parking des Remparts S.A. pour une durée de 52 ans et une redevance de Fr. 25'000.--/an non indexée, ceci en lieu et place des 2'676 m<sup>2</sup> mentionnés dans le préavis d'urgence N° 21/2012 ;

b) de charger la Municipalité d'entreprendre toutes les suites utiles.

8.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 14/2013 – Reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) aux travaux de rénovation de la Salle del Castillo à Vevey

Rapporteur : M. Yohan Ziehli

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (un avis contraire et quatre abstentions), comme suit :**

**LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

- vu le préavis No 14/2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**d é c i d e**

1. de reconnaître l'intérêt public régional des travaux de rénovation de la Salle del Castillo à Vevey,
2. d'approuver le principe de la participation de la CIEHL à leur financement, selon les modalités exposées dans le préavis municipal y relatif.

8.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 15/2013 – Budget 2014 de la CIEHL

Rapport lu par Mme Nathalie Dubuis

Mme A.-M. Arnaud aimerait savoir s'il est possible d'obtenir, sur l'ensemble des années écoulées, des informations concernant :

- 1- Etude d'opportunité et faisabilité d'une fusion
- 2- Urbanisme et transports

Pour ces 2 points, comparer les provisions faites et les dépenses réalisées.

- 3- Explication sur les frais administratifs, soit fr. 8'000.— en 2012 et 2013, et une prévision pour 2014 de fr. 11'000.—

En ce qui concerne la transformation et la restauration du Château, elle propose à la Municipalité de se préparer et de présenter, pour le budget CIEHL 2015 ou 2016, une demande pour 1 million de francs. Il s'agit de déposer dès que possible un préavis pour les transformations nécessaires, de présenter une demande d'intérêt public et de faire pour la toute première fois une demande auprès de la CIEHL.

Elle souhaite que son intervention soit transmise dans son intégralité à la CIEHL afin que celle-ci réponde à chaque point abordé.

M. le Syndic indique que c'est dans le cadre de l'adoption des comptes et de la gestion qu'il pourra être répondu à la première partie de cette intervention. Il invite donc les représentants de La Tour-de-Peilz à la commission intercommunale d'intervenir si nécessaire en ce sens auprès du SAI.

Il a déjà eu par deux fois l'occasion de dire que si un projet pouvait, durant cette législature, obtenir peut-être un soutien de la CIEHL, c'est effectivement celui du Château. Mais ceci ne pourra se faire qu'à partir du moment où un préavis aura été déposé et peut-être même qu'avant ce préavis, il faudra voter un crédit d'études pour un concours. Le montant devra être calculé en fonction de la part relative au site du château lui-même, qui peut être considéré d'intérêt régional. Tout ce qui a trait à l'amélioration de l'aspect muséal ne pourra pas être pris en compte puisque la CIEHL a pour principe de ne pas entrer en matière par rapport aux musées, étant donné le nombre d'institutions que nous avons déjà dans la région et les problèmes que cela ne manquerait pas de poser par rapport à un fonds qui n'est alimenté que par fr. 5.--/habitant.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (deux avis contraires et deux abstentions), comme suit :**

**LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

- vu le préavis municipal N° 15/2013 du 30 octobre 2013 ;
- ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**d é c i d e**

d'adopter le budget 2014 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

8.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 16/2013 – Budget 2014 du Fonds culturel Riviera

Rapport lu par Mme Martine Gagnebin-de-Bons

M. A. Raemy aimerait que le rapport de la commission comporte chaque année la liste des récipiendaires. Sinon, il a peu d'intérêt. Merci à nos représentants de proposer cela lors de la prochaine réunion intercommunale.

Mme M. Gagnebin-de-Bons remarque que la liste des récipiendaires est jointe chaque année au moment des comptes, alors qu'il s'agit ici du budget. Mais elle ne voit pas d'inconvénients à ce qu'il soit tenu compte de cette remarque.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :**

**LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

- vu le préavis municipal N° 16/2013 du 30 octobre 2013 ;
- vu le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**d é c i d e**

d'adopter le budget 2014 du Fonds culturel Riviera.

**9. Communications municipales**

- 9.1. Communication municipale N° 16/2013 – Externalisation de la gérance communale
- 9.2. Communication municipale N° 19/2013 – Actions humanitaires d'urgence de la Municipalité en 2013
- 9.3. Communication municipale N° 20/2013 – Gestion des déchets urbains – Règlement communal du 30 octobre 2013, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014 – Convention d'adhésion au concept harmonisé régional du sac taxé – Convention pour la désignation de la commune répondante et commune boursière au sein de GEDERIVIERA

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

M. O. Wälchli indique que, suite au dépôt par Mme Ch. Rithener d'une motion relative à la création d'un skatepark, un important travail d'investigation et de réflexion a été mené par M. Sylvain Béné, délégué au sport et à la jeunesse, et le Service urbanisme et travaux publics. L'accent a été mis sur la participation des jeunes concernés par un skatepark sur le territoire communal et en étroite concertation avec Vevey quant aux infrastructures complémentaires qui pourraient être réalisées entre nos deux villes. Différents sites ont été examinés, pour finalement retenir l'emplacement de l'ancien plan d'eau sis au Jardin Roussy, secteur qui doit de toute façon être réaménagé. La réalisation projetée est une « skate-plazza », ce qui correspond à une place aménagée avec des éléments de type « mobilier urbain » pensés pour la pratique du skate. La Municipalité souhaite, à travers ce choix, réaliser un lieu de rencontre et d'échange entre les passionnés des sports de glisse et les nombreux utilisateurs du parc et du quai Roussy. Le secteur parcs et jardins s'est lui aussi montré favorable à la création sur ce site d'un espace d'animation pour les enfants et les jeunes. Un tel aménagement permettra d'accueillir également d'autres animations. La Municipalité a mandaté le service urbanisme et travaux publics pour poursuivre les études en vue d'une mise à l'enquête publique.

D'autre part, il en profite pour rappeler que ce samedi aura lieu le traditionnel Noël au Château.

**10. Propositions individuelles et divers**

Mme A.-M. Arnaud se dit parfaitement surprise et scandalisée que l'on envisage de mettre un skatepark au Jardin Roussy. Pourquoi modifier l'utilisation actuelle de ce parc très utilisé par les familles et les boulistes ?

M. D. Meyer indique qu'une délégation de la Commission des finances participera à la séance de la commission chargée d'étudier la demande de crédit pour le remplacement des deux moteurs de la vedette d'interventions de la Société de Sauvetage Le Doyen.

M. G. Vernez se dit pour sa part très content si un éventuel futur skatepark se construit au bord du lac, dans le cadre du Jardin Roussy. Il rappelle qu'une commission avait demandé d'étudier ce site il y a déjà un certain nombre d'années.

Il revient ensuite sur les mesures d'accompagnement relatives à la taxe au sac. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, une maman qui accouche recevra 100 sacs gratuitement. Par contre, une maman qui accouche le 30 décembre ne touchera rien. Cela lui paraît quelque peu injuste. La Municipalité de Pully a trouvé une parade. Elle a décidé de doter les enfants de moins de 2 ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, de sacs gratuits. Les parents d'un enfant né en 2012 et 2013 auront droit à une dotation unique de 30 ou 50 sacs. La Municipalité est-elle compétente pour introduire une mesure semblable, à savoir offrir des sacs, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, aux enfants en-dessous de 2 ans ? Si oui, est-elle d'accord de mettre cette mesure en application ?

M. G. Chervet admet que la mise en vigueur d'une loi a toujours ses travers et ses inconvénients. C'est ainsi et ce n'est pas la première fois que cela se produit. La bonne nouvelle pour les femmes qui accoucheront avant la fin de l'année, c'est qu'elles bénéficieront au niveau fiscal d'un quotient familial avec enfant, puisque c'est la situation au 31 décembre qui fait foi.

Mme N. Rimella indique qu'il s'agit d'une situation à laquelle la Municipalité s'attendait. Elle rappelle toutefois que le taux d'imposition a été diminué de deux points et que les parents bénéficieront donc quand même de ce petit plus, au lieu de recevoir des sacs. Nous sommes aujourd'hui passés à la phase pratique. Nous allons établir la liste des personnes qui ont eu des enfants en 2013 et nous verrons si la quantité de sacs à distribuer est extraordinaire ou si l'on peut faire un geste en leur faveur.

M. le Syndic, comme il est de tradition lors de la dernière séance de l'année, souhaite à chacun et chacune, au nom de la Municipalité, de joyeuses Fêtes. Il espère que l'année 2014 sera fructueuse et harmonieuse.

M. le Président adresse lui aussi ses vœux, et ceux du Bureau, à l'ensemble du Conseil. Que chacun prenne de bonnes résolutions pour 2014 !

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21h30. La séance est suivie du repas de fin d'année qui se tient sur place.

#### **AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Président

La Secrétaire

R. Sendra

C. Dind